



Résumé de la consultation publique pour la plage



Samedi 22 février 2025

Préparé par :
Denis Lévesque, directeur général,
Andrea Geary, directrice générale adjointe et
Fannie Fournier, responsable de la bibliothèque et des activités

Introduction

Le 22 février 2025, les citoyens de Saint-Anicet, étaient conviés à une consultation publique concernant la volonté du conseil d'acquérir la plage. Lors de la dernière consultation publique tenue le 7 octobre 2023, il a été demandé par les gens présents d'acquérir le terrain pour que la municipalité devienne propriétaire de la plage. Nous avons profiter pour expliquer aux citoyens présents les travaux qui ont été fait jusqu'à maintenant et les travaux prévus pour 2025.

Déroulement de la consultation

Lors de la consultation publique, ce sont plus de 35 personnes qui ont assisté à une présentation faite par le maire, Gino Moretti, le directeur général, Denis Lévesque, la directrice générale adjointe, Andrea Geary et la responsable de la bibliothèque et des activités, Fannie Fournier.

La présentation a traité les sujets suivants :

- Historique de la plage
- Faits saillants
- Recommandations suite à la réalisation d'un plan directeur des parcs, espaces verts et infrastructures de loisir.
- Résumé des résultats du volet participatif de la consultation publique du 7 octobre 2023.
- État de la situation
 - Travaux réalisés en novembre 2024
 - Travaux restants à la plage
 - Travaux restants au parc Jules-Léger
- Stationnement
- Financement par règlement d'emprunt et les prochaines étapes incluant mention de la tenu de registre qui aura lieu le 31 mars prochain.

Le document PowerPoint de la présentation est disponible sur notre site Web : www.stanicet.com

Suite à la présentation, il y a eu une période de questions.

Plusieurs personnes présente ont posées des questions un résumé des questions posées est disponible sur la prochaine page.

Résumé des questions

Question 1: Est-ce que les travaux qui sont fait à la plage actuellement sont nécessaire dû à l'érosion ou seulement esthétique.

Réponse: Les travaux qui sont fait actuellement ne sont dû à l'érosion des berges mais nous voulons agrandir la zone de baignade sur la plage et nous retirons des roches pour permettre aux baigneurs d'avoir une meilleure pente pour aller à l'eau et pour faciliter la promenade dans l'eau.

Question 2 : Qu'arrive-t-il si les règlement d'emprunt ne passe pas?

Réponse: Si le règlement d'emprunt est refusé par la population le conseil a trois options soit arrêter le projet, trouver un nouveau moyen d'acquérir sans le financement, ou aller au référendum soumis à l'ensemble des citoyens.

Question 3 : Est-ce que l'offre d'achat a été accepté par le propriétaire?

Réponse: La propriétaire a accepté l'offre d'achat.

Questions4 : Quel est la dimension du terrain?

Réponse: 1781 mètres carrés pour 325 000\$ ce qui représente 16.95\$ pieds carrés.

Question 5 : Est-ce possible de charger pour les visiteurs qui ne sont pas des citoyens de Saint-Anicet?

Réponse: La question a été soumise aux membres du conseil, qui sont d'accord pour étudier la possibilité de facturer les non-payeurs de taxes. Selon les conditions de notre bail avec le Domaine hydrique du Québec, nous pouvons seulement facturer les frais nécessaires pour couvrir l'exploitation de la plage.

Question 6 : Est-ce possible de charger pour la descente à bateau à côté du parc intergénérationnel?

Réponse: La question a été soumis aux membres du conseil qui sont d'accord à regarder cette possibilité de charger pour les non payeurs de taxes. La réfection de la descente de bateau a été réalisée grâce à une subvention qui inclut des clauses concernant la l'implantation de frais d'utilisation.

Question 7 : Serait-ce possible de nous déterminer la perte de revenus de taxe que la municipalité va perdre avec l'acquisition de la plage?

Réponse: La perte de revenus en perception de taxe pour la partie du terrain que nous acquérons est de 1 015\$. Mais nous n'aurons plus à payer les coûts de location qui était en 2024 de 1 600\$, et qui devait être augmenté en 2025.

Questions 8 : Est-ce possible de mettre les stationnements payants dans la municipalité?

Réponse: Une excellente question soit que nous installons des bornes de stationnement ou des vignettes. L'équipe municipale analysera les options si le conseil est d'accord avec cette possibilité.

Résumé des questions

Question 9 : Comment pouvons nous assurer que les utilisateurs soient exclusivement des payeurs de taxe de Saint-Anicet?

Réponse: Soit l'implantation d'une carte de citoyen ou d'une puce donnant accès. Cependant, notre bail nous permet pas d'empêcher l'accès au lac au non résidents.

Question 10 : Est-ce possible de réglementer la hauteur du volume de la musique des utilisateurs?

Réponse: Nous prenons acte de votre demande et la soumettrons au conseil. Il y a un règlement applicable par la SQ concernant le bruit.

Question 11 : Que ferons-nous pour faire respecter les règlements pas d'animaux, pas de poêle à charcoale?

Réponse: il n'est pas de la responsabilité du sauveteur de faire appliquer les règlements, même avec les gardiens de sécurité, il n'ont pas le pouvoir d'émettre des contraventions, Nous souhaitons que ce soit des règles de civismes que les gens respectent les règlements.

Questions 12 : Combien de personnes fréquentes la plage?

Réponse; On ne tient aucune statistique de fréquentation. Il est bien évident que lors des journées de fin de semaine et que la température est très élevée, la fréquentation est très élevés. Moins de personnes lors des jours de semaine ou la température est plus clémente.

Questions 13 : Quels sont les coûts annuels de la plage?

Réponse : En 2024, le coût de location de la plage pour l'été était de 1 600\$, les frais des journaliers des travaux publics sont les mêmes car nous n'engageons aucun employé additionnel pour l'été pour s'occuper de la plage. Les sauveteurs c'est environ 20 000\$ plus environ 4 000\$ d'équipement.

Commentaires

Trois personnes sont venus s'exprimer pour féliciter le conseil d'aller de l'avant en achetant la plage. Une personne a mentionner qu'il serait catastrophique de perdre cette infrastructure.

Une personne a parler des commerces qui profite de la venue de visiteurs dans notre communauté.

Un autre est venu mentionner qu'il serait souhaitable de garder de bonne relation entre citoyens.

L'équipe municipale a dit qu'il continue de travailler pour trouver des alternatives pour améliorer le stationnement près de la plage.

Conclusion

Cette matinée de consultation publique fut très riche en partage de la part des citoyens. Lors de cette rencontre, cinq élus étaient présents ainsi que trois employés municipaux. Les gens présents ont posés des questions et les élus ainsi que l'équipe municipale a su donner les réponses nécessaires à la bonne compréhension de tous.

Le conseil municipal tient à remercier chaleureusement tous les participants présents et étudie présentement toutes les idées qui ont été mentionnées plus haut.

Le conseil municipal tient également à remercier la famille Pilon pour leur dévouement depuis les années 1980 auprès des citoyens de Saint-Anicet en acceptant de vendre cette parcelle de terrain à la municipalité pour qu'elle reste une plage publique.

Le but de cette consultation publique était d'informer les citoyens sur les incidences financières d'une tel acquisition et des futurs investissements.

Travaillons ensemble pour un avenir meilleur dans notre municipalité !

